

ID: 031-200072635-20191114-141119D464-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES

Séance du 14 Novembre 2019 à la Communauté de Communes à Marignac

L'an deux mille dix-neuf et le 14 Novembre à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL,

Personnes présentes : 66

GISTAIN André / ARINO Monique / AZAM Audrey / BERRE Dominique / BEUVELOT Pascal / BONNET Philippe / BORDES Jean-Claude / CASTEL Alain / CASTELL José / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAU Marcel / CAU Michèle / CHAPOT Denis / COLLA Serge / COMET Jean-Pierre / COUDIN Léon / DASPET Laurette / DEJUAN Francis / DENARD Jean-Paul / DORE Jean-Pierre / DUMAIL Bernard / ECHEVARNE Anne-Marie / FABARON Daniel / FERRE Louis / FILLASTRE André / GERDESSUS Marie-France / GONZALES Jean-Pierre / GROS Joël / GUAUS Bernard / HAHNSCHUTZ André / HORMIERE Charles / JAMME Henri / JOURDANA Didier / PRINCE Bernard / LADEVEZE Michel / CROUZET Marie / LAPEBIE Brigitte / LANGUILLON Jacques / LARQUE Serge / LASALA Jean-Pierre / LORENZI Jean-Jacques / LUPIAC Claude / PELEGRY Jean / MARY Serge / MELAZZINI André / ARROYO Pierre / MORA Bernard / MORETTO Joseph / OUSTALET Jean-Pierre / PALLAS André / PLANAS Yves / PRAT Philippe / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Louis / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Joseph / SALVATICO Jean-Paul / SARRAUTE Daniel / SAULNERON Patrick / SICART Jean / PEYRÉ Jean / MAURETTE Bernard / ESTRADE Joël

Personnes absentes ou excusées : 31

ADER Francis / ADOUE Fabienne / AYRAL Annie / BARRAU Bertrand / CHEZE Jean-Bertrand / CLASTOT Jean-Claude / COMET Sylvain / DARDE Jean-Paul / ELIE Patrick / **EMPORTES ENCAUSSE** Christian **ESCAZAUX** Patrick FORMENT-VINGADASSALOM Christine / GARCIA Clément / GILLES Patrick / GOUZY José / JAUSSELY Pierre / LADRIX Jean-Paul / LAGACHERIE Lucienne / MINEC Hervé / PANATIER-CASES Danielle PORTES Gilbert 1 REBUFFO REDONNET Jean-Luc / THÉBÉ Henri / SAINT-MARTIN Yvon / SANGAY André / SAPORTE Gérard / TALAZAC François / THOMAS Christophe / VERDIER Jean

Procurations: 10

ADOUE Fabienne a donné procuration à Anne-Marie ECHEVARNE
AYRAL Annie a donné procuration à BONNET Philippe
ESCAZAUX Hélène a donné procuration à REDONNET Jean-Louis
FORMENT-VINGADASSALOM Christine a donné procuration à DASPET Laurette
JAUSSELY Pierre a donné procuration à LADEVEZE Michel
LADRIX Jean-Paul a donné procuration à SICART Jean
LAGACHERIE Lucienne a donné procuration à CROUZET Marie
REDONNET Jean-Luc a donné procuration à HORMIERE Charles
THÉBÉ Henri a donné procuration à PLANAS Yves
VERDIER Jean a donné procuration à CASTEL Alain

Vote: Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

Objet : Définition de l'Intérêt Communautaire

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID: 031-200072635-20191114-141119D464-DE

Conformément à l'article L5214-16 alinéa IV du CGCT, l'exercice des compétences mentionnées au I et II de ce même article est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire. Considérant que cet intérêt communautaire doit être signé avant le 31 décembre 2018.

Monsieur le Président présente aux délégués communautaires le résultat du travail réalisé par les commissions.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire la définition de l'intérêt communautaire comme suit :

- 1- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » est ainsi défini :
 - Est d'intérêt communautaire l'appui à des études paysagères, suivies par des travaux liés à des projets en faveur de l'ouverture des paysages intéressant plusieurs communes du territoire
 - Est d'intérêt communautaire l'accompagnement du projet de Parc Naturel Régional
 - Est d'intérêt communautaire la coordination et le portage du dossier de candidature du site classé des Vallées Luchonnaises pour un classement Grands Sites de France

Sentiers de randonnée

- Est d'intérêt communautaire l'entretien, le balisage et la valorisation des sentiers de randonnée dont ceux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée avant le 1^{er} janvier 2017 ou dont le tracé est défini dans les documents d'information de type topoguides édités par la communauté de communes avant le 1^{er} janvier 2017
- Est d'intérêt communautaire la création, l'entretien et le balisage de sentiers de randonnée transfrontaliers entre France/Val D'Aran, à vocation touristique et patrimonial, créées après le 1^{er} janvier 2017
- Est d'intérêt communautaire la création, l'entretien et le balisage du sentier touristique de la Vallée du Lys, aménagé dans le cadre du programme de classement du site des Vallées Luchonnaises
- Est d'intérêt communautaire la création, l'entretien et le balisage des sentiers touristiques aménagés dans le cadre du programme Grands Sites Occitanie
- 2- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » est ainsi défini :
 - Est d'intérêt communautaire le soutien aux activités commerciales inscrites dans les
 « Opérations de type Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal »

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID: 031-200072635-20191114-141119D464-DE

3- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » est ainsi défini :

Faune et Flore

 Sont d'intérêt communautaire les actions de sauvegarde et de valorisation de la faune et la flore locale

Risques naturels

- Sont d'intérêt communautaires les études de diagnostic du territoire portant sur les risques naturels et les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale, afin de mettre en place un plan de gestion pluriannuel des ouvrages concernés par les risques suivants: avalanches, mouvements de terrains (glissements de terrain, affaissement, effondrement), chutes de blocs, séismes, crues torrentielles, ravinements
- Est d'intérêt communautaire la remise en état et l'entretien régulier des ouvrages sous maîtrise d'ouvrage intercommunale concernés par les risques suivants: avalanches, mouvements de terrains (glissements de terrain, affaissement, effondrement), chutes de blocs, séismes, crues torrentielles, ravinements sur la base d'un règlement intercommunal d'intervention.

4- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » est ainsi défini :

- Est d'intérêt communautaire l'étude et la définition d'une politique de l'habitat, du logement et de son cadre de vie
- Sont d'intérêt communautaire les actions globales et permanentes d'amélioration de l'habitat relevant des dispositifs OPAH et PIG
- 5- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » est ainsi défini :
 - Est d'intérêt communautaire la création et la gestion de maisons de services au public conformes au cahier des charges préfectoral, agréées par la Préfecture et animées par la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises

6- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » est ainsi défini :

- Sont d'intérêt communautaire :
 - Les voies communales publiques existantes avant le 16 décembre 2017, revêtues à minima d'un liant hydrocarboné, ouvertes à la circulation automobile et indispensables pour desservir au moins une maison d'habitation.

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID: 031-200072635-20191114-141119D464-DE

7- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire » est ainsi défini :

- Est d'intérêt communautaire la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs appartenant à la CCPHG avant le 1^{er} janvier 2017 soient : le gymnase de Cazeaux-de-Larboust, la base nautique intercommunale située à Valcabrère, l'école d'escalade intercommunale située à Labroquère.
- Est d'intérêt communautaire l'aménagement et la gestion d'un centre d'interprétation de la lecture du patrimoine.
- Est d'intérêt communautaire la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire pour des ensembles scolaires accueillant plus de 300 élèves.
- 8- Il est acté que l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale » est ainsi défini :

Logement social

 Est d'intérêt communautaire le soutien et la facilitation d'opérations d'amélioration de l'habitat en faveur des personnes défavorisées par l'octroi de subventions dans le cadre de la commission d'attribution du budget social de l'OPAH

Mobilité territoriale

 Est d'intérêt communautaire la mise en place d'un service de proximité de type transport collectif dans le cadre de programmes en partenariat avec la Région Occitanie

Politique éducative

 Sont d'intérêt communautaires l'organisation, la coordination des politiques éducatives territoriales ainsi que des dispositifs qui y sont rattachés, dont l'accompagnement à la parentalité

Petite Enfance

- Est d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et la gestion des établissements d'accueil collectif destinés aux enfants de 0 à 3 ans
- Est d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et la gestion des relais d'assistantes maternelles (RAM) et des lieux d'accueil enfants/parents (LAEP)

Enfance Jeunesse

- Est d'intérêt communautaire la création, la gestion et l'animation des accueils de loisirs périscolaires, primaires et maternelles, déclarés en ALAE et agréés par la CAF et la DDCS
- Est d'intérêt communautaire la création et la gestion et l'animation des accueils de loisirs extrascolaires, primaires et maternelles, déclarés en ALSH et agréés par la CAF et la DDCS

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID: 031-200072635-20191114-141119D464-DE

Personnes âgées

- Est d'intérêt communautaire toute action sociale destinée aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite, y compris le portage des repas et à l'exclusion de toute compétence en matière d'aide à domicile, de soins infirmiers, de coordination de gérontologie et les petits travaux.
- Sont d'intérêt communautaire les établissements médicaux sociaux publics autonomes dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière prenant en charge les personnes âgées et/ou dépendantes créés à compter du 5 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent cet intérêt communautaire comme rédigé ci-dessus.

Vote: Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, Alain CASTEL

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du